



# Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal Séance du 5 septembre 2016

Par suite d'une convocation en date du 30 août 2016, les membres composant le Conseil Municipal de Recy se sont réunis en Mairie le lundi 5 septembre 2016 à vingt heures trente sous la présidence de Monsieur Michel VALTER.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Monsieur Hervé ARNOULD (pouvoir donné à Monsieur Michel VALTER).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Émilie HAUMONT est désignée pour remplir cette fonction.

L'ordre est le suivant :

- **Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;**
- **Convention de fonctionnement de service commun en matière d'urbanisme ;**
- **Extension du réseau électrique BT en extrémité de la Route de Louvois, côté Juvigny ;**
- **Décisions modificatives (Budget M14) ;**
- **Délimitation du Domaine Public Autoroutier A26;**
- **Questions diverses.**

## **Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le nouveau régime indemnitaire qui doit être mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et voué à remplacer toutes les autres primes de la fonction publique en vigueur (IAT, IEMP, IHTS...)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP qui comprend 2 parts :

- **L'indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise (IFSE)** liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,
- **Le complément indemnitaire annuel (CIA)** versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'instaurer l'IFSE,
- d'instaurer le CIA,
- de prévoir les crédits correspondants au budget,

## **Convention de fonctionnement de service commun en matière d'urbanisme ;**

Par délibération du 30 novembre 2015, le Conseil municipal a donné un avis favorable à la mise en œuvre du projet de schéma de mutualisation établi par la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne en application des dispositions de la Loi n°2015.991 du 7 août 2015 (Loi NOTRe).

Par la suite, le Conseil communautaire a validé le 16 décembre 2015 son schéma de mutualisation qui s'adresse à toutes ses communes membres. Ce schéma porte principalement sur deux domaines :

- l'Urbanisme ;
- la Commande Publique et les Affaires Juridiques.

S'agissant de l'urbanisme, un service commun intitulé « Pôle Aménagement et Urbanisme » a été créé au sein de la Communauté d'agglomération afin de pallier le retrait de l'État dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015 dans l'instruction des dossiers concernant le droit des sols pour les communes. Ce pôle est composé de la direction urbanisme et de la direction aménagement.

Par délibération du 30 juin 2015, la commune a décidé de recourir à la Direction Urbanisme de la Communauté d'agglomération pour l'instruction des autorisations du droit des sols de la commune. À cette occasion, nous

avons décidé de conclure avec la Communauté d'agglomération une convention de mise à disposition de la Direction Urbanisme.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation, il convient de remplacer la convention de mise à disposition par une convention de fonctionnement de service commun qui fixe, comme la première, les modalités d'intervention de la Direction Urbanisme et Foncier et les conditions financières de son fonctionnement.

Le nouveau barème d'intervention de la Direction Urbanisme pour 2016 est joint en annexe à la dite convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de remplacer la convention de mise à disposition de la direction urbanisme de la Communauté d'agglomération du 1<sup>er</sup> juillet 2015 par une convention de fonctionnement du service commun intitulé « Pôle Aménagement et Urbanisme ».

**ADOpte** le règlement de la Direction de l'Urbanisme pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'autorisation du sol.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de fonctionnement de services communs et son règlement de service.

#### **Extension du réseau électrique BT en extrémité de la Route de Louvois, côté Juvigny ;**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par les services du SIEM (Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne) pour l'extension du réseau électrique basse tension (BT) Route de Louvois.

Les travaux sont estimés à 5 258 €, le SIEM exécutant la tranchée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces travaux d'extension d'un montant de 5 258 € et charge Monsieur le Maire des formalités relatives à ces travaux.

#### **Décisions modificatives (Budget M14) ;**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative pour le budget M14 de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

**APPROUVE** les décisions modificatives proposées par Monsieur le Maire.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **1<sup>ère</sup> fleur pour Recy**

Monsieur Thierry DONRAULT annonce à l'assemblée que notre commune vient d'obtenir sa première fleur des villes et villages fleuris.

La remise des panneaux d'entrées de villages se fera à Troyes le 5 novembre prochain.

##### **Rappel des travaux en cours**

Monsieur le Maire fait l'état des travaux en cours :

Voie Chanteraine : effacement des réseaux en cours. Fin des travaux prévue fin de mois.

Plantation d'arbres et arbustes, pose de plafonds acoustiques Salle des Fêtes Maurice SIMON et Salle Orange avec éclairage LED, pose d'un visiophone à l'école, pose d'écopics Salle des Sports Pierre ARNOULD, achat d'une balayeuse.

##### **Travaux à venir**

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal le lancement de la mise en accessibilité de la Mairie. En effet, une rampe d'accès sera implantée permettant un accès d'une part à la salle Léon Changenot et à la Mairie. Des toilettes pour personnes handicapées seront également aménagées dans ladite salle.

La maîtrise d'œuvre est lancée et les travaux devraient débuter fin 2016-début 2017.

##### **Permis de Construire pour la méthanisation**

Monsieur le Maire annonce que le CODERST a donné son accord pour le Permis de Construire de la société Vol-V.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

A Recy, le 5 septembre 2016.

Le Maire,  
Michel VALTER